

EDITORIAL

C'est reparti !

À l'heure où ces lignes sont écrites on se demande encore si cette expression est relative à l'activité ou bien à l'épidémie. Il semble que ce soit un peu les deux... L'année qui vient de s'écouler est truffée de tels paradoxes. Par exemple, l'activité économique rebondit à son niveau d'avant crise, mais elle est freinée par des difficultés de recrutement alors même que le taux de chômage reste significatif.

Pour Adom+ le retour à la normale c'est aussi la défense de nos valeurs associatives. Nous avons enfin pu renouer avec nos salariées lors de la soirée bowling du 30 septembre. D'autre part, un gros travail a été fait pour déployer au mieux la nouvelle grille de la convention collective. Cela s'est assorti d'augmentations de salaire qui visent d'une part à lisser les imperfections de cette grille mais aussi à compenser une inflation certaine qui précarise les plus bas salaires.

Mais malgré ce travail, nous peinons toujours à recruter. Cela s'explique notamment par l'image déformée de nos métiers renvoyée par certains employeurs peu scrupuleux. À Adom+, nous offrons au contraire des conditions d'emploi favorables à nos salariés et favorisons leur épanouissement professionnel. Chacun·e d'entre nous y participe aussi en maintenant une relation privilégiée entre les salariées et les adhérents. N'hésitez pas à le faire savoir autour de vous. Adhérents comme salariées, vous êtes nos meilleurs porte-paroles pour diffuser notre message. Nous comptons sur vous !

Enfin, profitons de ces lignes pour vous rappeler une fois encore l'importance des mesures barrières. Nous savons que nous pouvons compter sur vous tou·te·s, mais il est vrai que l'on se relâche facilement. C'est un défi quotidien mais là aussi notre savoir vivre associatif doit nous permettre de nous distinguer.

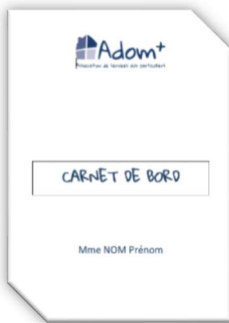
Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et tous ! En 2022 notre association fêtera son 25ème anniversaire. Nous l'évoquerons certainement dans les prochaines lettre-infos...

Christophe Couturier, Président

Entré en application le 1^{er} octobre 2021, l'avenant 43 annonçait une revalorisation historique des salaires entre 13 et 15 % pour les métiers du soin à la personne. L'augmentation est moins importante pour les métiers « hors soins » mais elle reste une avancée certaine pour des emplois dans lesquels on peine à recruter. La mise en œuvre de ce dispositif pour le dernier trimestre 2021 représente un surcoût de 6 000 euros que l'association a choisi de ne pas répercuter sur ses adhérents. Nous nous en réjouissons, car si l'impact est resté mesuré, c'est parce qu'Adom+ avait des salaires de 2 à 10% au-dessus de la version précédente de la convention collective. L'impact pour 2022 sera d'environ 28 000 euros et nous maintiendrons nos efforts pour rester au-dessus des nouveaux seuils, tout en maîtrisant les augmentations de tarifs.



Le salaire pour une intervenante débutante, à temps complet, est de 1589.50€ brut soit 1232.56 net avec la convention. Au 01/01/2022, il sera de 1622.87€ brut soit 1265.93 net chez Adom+. Sur ce salaire, se rajoutent les 10% (ou maintien de salaire) des congés payés. Le contrat moyen s'établit à 100 heures (65% d'un temps complet) et les contrats vont de 17 heures à 150 heures.



Nous avons mis en place un groupe de travail « Tutorat » afin d'optimiser l'intégration des nouvelles intervenantes à domicile. Depuis septembre, nous testons un « Carnet de bord » que nous transmettons le jour de l'intégration. Cette démarche valorise les compétences de la nouvelle salariée et permet de recenser toutes les étapes clefs de l'intégration (tutorats, formations, accompagnements...). Cet outil met également en lumière tout le professionnalisme de nos tutrices.



2022



Dates à retenir :

- 11 janvier 2022 : Bureau**
- 26 janvier 2022 : CA**
- 16 mars 2022 : Bureau**
- 31 mars 2022 : CA**
- 26 avril 2022 : Assemblée Générale**

Le CESU dématérialisé :

Le règlement par CESU préfinancé en format papier (Chèque Emploi Service Universel) sera remplacé par le **CESU dématérialisé** dès 2022 pour répondre à une démarche éco-responsable de réduction du CO2.

Pour nos 15 utilisateurs de ce mode de paiement, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre employeur afin de les utiliser en CESU dématérialisés.

Pour info, des frais de traitement sont à la charge d'Adom+, soit 1 600 € pour l'année 2021.

Nos services sont à votre disposition pour tout renseignement.

Le crédit d'impôt instantané ?

Jusqu'à présent le crédit d'impôt pour les services d'aide à domicile intervenait Année+1 pour des services facturés année **A**.

En 2022, le crédit d'impôt deviendra instantané. Cela signifie que la facture sera allégée chaque mois de la part correspondant au crédit d'impôt et que l'état compensera cette part directement à l'employeur.

Expérimentée dans le Nord et à Paris depuis juin 2021, cette mesure sera étendue aux particuliers employeurs dès janvier 2022, puis aux organismes prestataires comme Adom+ normalement à partir du mois d'avril.

Les modalités ne sont pas encore disponibles mais nous vous tiendrons naturellement informés. Il faut attendre le projet de Loi de finances 2022, loi votée traditionnellement fin décembre.

En 2022, vous percevrez donc le crédit 2021 comme d'habitude et vos factures diminueront grâce au crédit d'impôt 2022.

C'est une bonne nouvelle pour faciliter la mise en œuvre de l'avenant 43 et la revalorisation des salaires, tout en rendant quasi indolores les augmentations de tarifs induites. De notre côté, nous nous préparons à absorber la mesure qui impactera nécessairement notre trésorerie. Les salaires seront bien versés intégralement chaque fin de mois (☺), même si le remboursement par l'État n'intervient qu'ultérieurement, probablement en réduction de charges sociales.

Au moins 4 postes d'Agents à domicile, temps choisis sont à pouvoir !

NOUS RECRUTONS

Intégration, accompagnement, soutien administratif

EN COÛT	A TEMPS CHOISI	TRAVAIL DE PROXIMITÉ
ACTEUR DU SERVICE A DOMICILE DEPUIS PLUS DE 20 ANS		
VOUS ÊTES	NOUS PROPOSONS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Particularité ■ Etats expérimentés ■ Organisation ■ Mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Planning régulier de travail au domicile ■ Emploi à temps complet ou avec une vie de famille ■ Aide et accompagnement à la prise de poste ■ Formation ■ Indemnités kilométriques ■ Partenaire, Comité Social Economique 	

Marie-Françoise ROUSSARD et
 OFFREURS/ES DE SERVICES A DOMICILE
 (Associations d'Associations)

34 Avenue d'Armorique 35 830 BETTON / Rue du Bocage 35 235 THORIGNÉ-FOLLIGNARD
 Tél : 02 99 55 04 73 / contact@adomplus.fr

Des flyers sont à votre disposition...

Nous rencontrons des difficultés pour répondre aux nouvelles demandes mais surtout aux demandes de remplacement.

Nos salariées sont très fidèles à l'association - +64% ont plus de 10 ans d'ancienneté. Mais nous peinons à recruter comme l'ensemble de la branche à domicile.

Cher.e.s adhérent.e.s et cher.e.s salariées, n'hésitez pas à diffuser notre offre d'emploi.

